

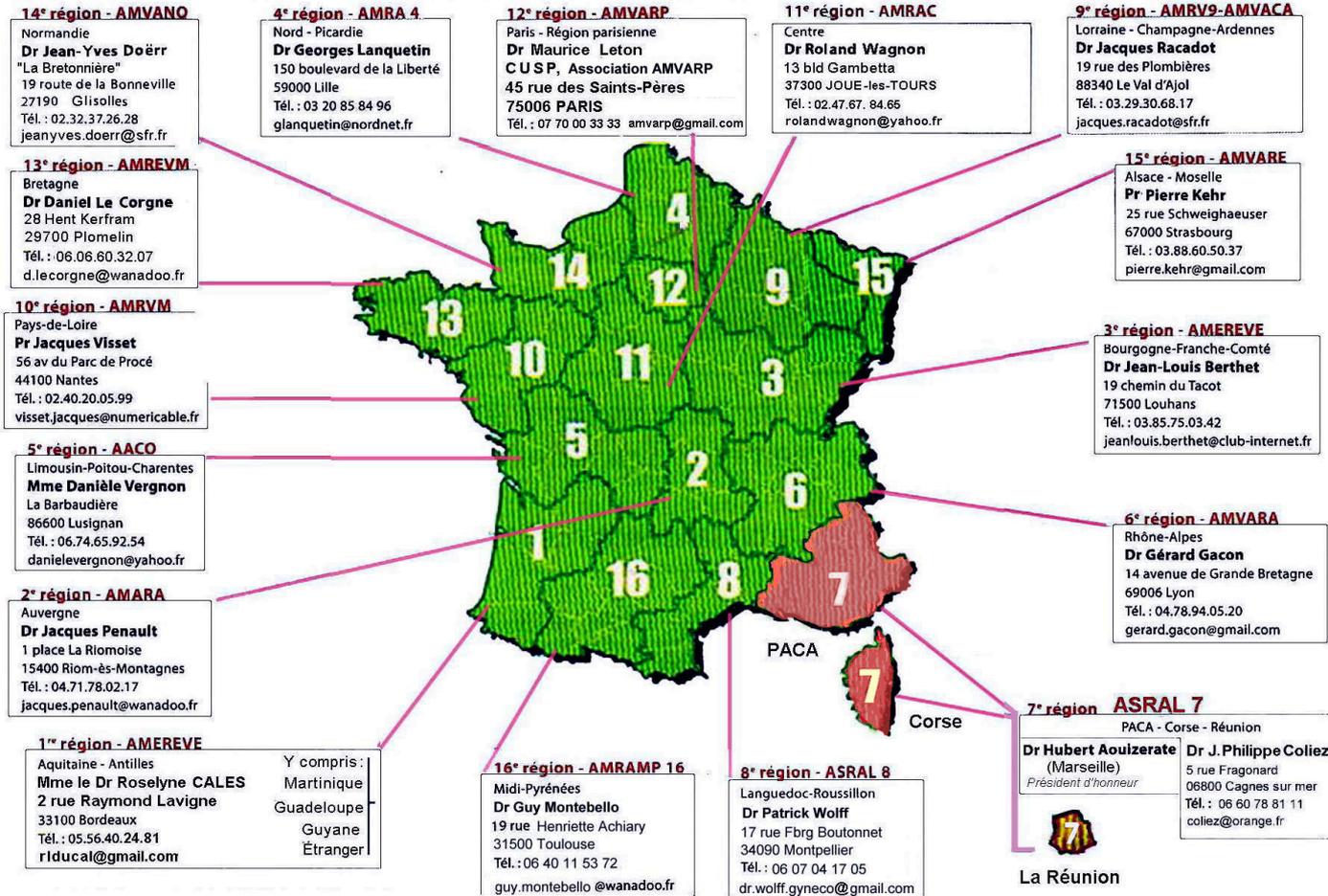
LA FARA

QU'EST CE QUE C'EST?

Fédération des Associations Régionales des Allocataires et prestataires de la CARMF),

créée en 1971 par le regroupement des 16 Associations régionales des Allocataires de la CARMF, les fédère au plan national...

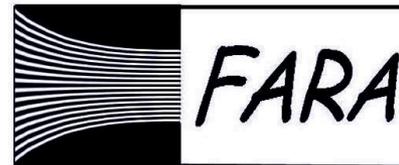
Vos 16 associations régionales, fédérées au sein de la F.A.R.A. (Fédération des associations des retraités allocataires)



En rejoignant votre association régionale vous vous intégrez à la F.A.R.A.

- FÉDÉRATION des ASSOCIATIONS des RETRAITÉS ALLOCATAIRES -

dont les délégués vous représentent
à la C.A.R.M.F. pour
défendre votre retraite.



Une nouvelle carte électorale

La principale modification statutaire concerne la redéfinition des circonscriptions régionales.

D'une carte correspondant aux régions de Sécurité sociale, la CARMF va progressivement adopter une nouvelle répartition qui s'appuie sur les contours des nouvelles grandes régions administratives françaises telles que définies par la réforme territoriale de 2015,

Évolution des circonscriptions régionales

2018
16 régions



2024
13 régions



LA FARA QU'ELLE EST SON ROLE

: La FARA s'attache à la défense des intérêts des Allocataires :

En participant aux élections des Délégués et des Administrateurs des Collèges des retraités et de l'Administrateur des conjoints survivants de la CARMF. Un 3ème poste d'Administrateur des retraités vient d'être obtenu pour 2018.

En recherchant et en maintenant le dialogue, malgré des positions parfois divergentes, avec la Caisse de Retraite, avec des résultats souvent positifs, dans le Régime Complémentaire (valeur du point).

En engageant une concertation avec les Syndicats médicaux, avec le Conseil National de l'Ordre, avec les Organisations mixtes de Retraités et d'Actifs, avec la Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales.

En informant la Presse professionnelle.

En rencontrant les Organismes de Tutelle : Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la Santé, Ministère du Travail, Sous-Direction des Retraites, IGAS.

En informant les Politiques : lors de chaque élection, diffusion de documents aux élus, demandes d'audition auprès des Commissions parlementaires, nombreuses interpellations des Députés et Sénateurs, avec, en retour, de nombreuses réponses et rencontres souvent suivies de dépôt de questions écrites au Gouvernement, lettres au Premier Ministre, rencontres avec les Conseillers des candidats à la Présidence de la République, rencontre avec un Président de l'Assemblée Nationale...

La F.A.R.A. malgré les difficultés et tout en comprenant la nécessité d'un effort équitablement partagé entre cotisants et allocataires, continue à défendre avec persévérance le droit légitime des Médecins retraités et des Conjoints survivants au maintien d'une retraite décente dans les prochaines années

FIN